

Québec, le 22 mai 2002

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois, le 4 juin 2002, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité du projet dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André Boisclair

p.j. (1)



Québec, le 22 mai 2002

Monsieur Macky Tall
Directeur Projets
Hydro-Québec Production
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois le 4 juin 2002, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Le dossier sera déposé dans les locaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec et dans différents centres de consultation déterminés par ce dernier.

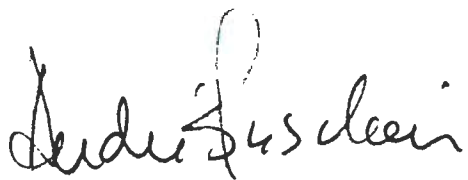
À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Les responsabilités et obligations sont précisées à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je souligne de plus que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 4 du règlement à toute municipalité locale dans les limites de laquelle vous avez l'intention d'exécuter votre projet.

Pendant la période d'information de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une audience publique.

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information vous étaient utiles, vous pourrez vous adresser au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au numéro (418) 643-7447.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, reading "André Boisclair". The signature is fluid and cursive, with the first name "André" and last name "Boisclair" clearly distinguishable.

André Boisclair

c.c. M. André Harvey, président du BAPE

